

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.03.31-01

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b><u>PRÉSENTS</u></b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GADIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	
	<b><u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u></b> : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie
	<b><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u></b> : M. TAUBATY Christian

**DÉLIBÉRATION N° 01 :**

**Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20, L.2123-20-1, L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1,

VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique ;

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025

VU la délibération DEL 26.03.20-02 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à six le nombre d'adjoints au maire,

CONSIDERANT que la commune compte 3 306 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

CONSIDERANT que, pour les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 55,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celui des adjoints à 21,38% ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut fixer, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, des indemnités de fonction inférieures aux taux maximaux légaux ;

CONSIDERANT que le montant mensuel brut de l'indice brut terminal 1027 est de 4 110,52 € au 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

CONSIDERANT que la maire a souhaité fixer son indemnité à un niveau inférieur au taux maximal prévu par les textes ;

CONSIDERANT que des délégations de fonction ont été accordées par arrêté du maire à certains adjoints et, le cas échéant, à un conseiller municipal délégué ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : Indemnité du maire :**

L'indemnité de fonction du maire est fixée à 50,13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Article 2 : Indemnités des adjoints :**

L'indemnité de fonction de chacun des six adjoints au maire est fixée à 19,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Article 3 : Indemnités du conseiller municipal délégué**

L'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué, titulaire d'une délégation de fonction effective, est fixée à **5,40%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Article 4 : Limite de l'enveloppe indemnitaire**

Le montant total des indemnités versées au titre de la présente délibération demeure inférieur ou égal à l'enveloppe indemnitaire globale applicable à la commune.

**Article 5 : Revalorisation**

Les indemnités de fonction seront revalorisées automatiquement en cas de modification de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Article 6 : Prise d'effet**

La présente délibération prendra effet à compter de son caractère exécutoire et,

.../...

pour les conseillers municipaux délégués, à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de délégation correspondant.

### **Article 7 : Tableau annexe**

Un tableau récapitulatif des indemnités de fonction est annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 2 avril 2026

La Maire,

Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Christian TAUBATY

Transmission en préfecture le : 02/04/2026

Affichage le : 02/04/2026

Certifiée exécutoire le : 02/04/2026

**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction du maire, des adjoints  
et des conseillers municipaux délégués  
selon la valeur du point d'indice au 01/04/2026**

**Montant brut mensuel de l'indice brut terminal 1027 au 01/04/2026 : 4 110,52 €**

**Enveloppe totale maximum (1 maire et 6 adjoints) : 7 562,54 €**

Fonction	NOM / Prénom	Taux	Montant de l'indemnité brute
Maire	DEPIERRE Valérie	50,13 %	2 060,60 €
1 <sup>er</sup> adjoint	JAILLET Marc	19,24 %	790,95 €
2 <sup>ème</sup> adjointe	BUGADA Cathy	19,24 %	790,95 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	CHUARD Valentin	19,24 %	790,95 €
4 <sup>ème</sup> adjointe	BRIOT- GAIDIOZ Cécile	19,24 %	790,95 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	BEN LAHBIB Abdelkarim	19,24 %	790,95 €
6 <sup>ème</sup> adjoint	REGALDI Sylvie	19,24 %	790,95 €
Conseiller municipal délégué	LANQUETIN Jean-Philippe	5,40 %	221,97
<b>Total</b>			<b>7 028,25 €</b>